



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5438

CHRD - Location des panneaux de l'exposition itinérante « La vie à en mourir - Lettres de fusillés » sous format fichier : Approbation du tarif et du contrat de location au Musée du Morvan

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5438 - CHRD - LOCATION DES PANNEAUX DE L'EXPOSITION ITINERANTE « LA VIE A EN MOURIR - LETTRES DE FUSILLES » SOUS FORMAT FICHER : APPROBATION DU TARIF ET DU CONTRAT DE LOCATION AU MUSEE DU MORVAN (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) procède régulièrement à des locations d'expositions dites « itinérantes », reprenant en dimension réduite les expositions temporaires réalisées au sein du Musée.

Dans ce cadre, le Musée de la Résistance en Morvan souhaite emprunter l'exposition « lettres de fusillés ».

Les textes des panneaux de cette exposition existent en format numérique. Pour réduire les coûts, le Musée de la Résistance en Morvan sollicite la location des textes numérisés, plutôt que la location des panneaux, à charge pour lui de les imprimer sur ses propres supports.

Un tarif, voté le 20 mai 2019 (délibération n° 2019/4758) prévoit la location des expositions itinérantes sous format panneaux. Il y a donc lieu de délibérer aujourd'hui, le tarif pour cette location sous format fichiers, sachant qu'il s'agit d'une exposition ancienne (antérieure à 2012) qui a nécessité peu de travail scientifique puisqu'il s'agit de la transcription de lettres écrites par des résistants internés à Montluc, condamnés à mort par un tribunal allemand.

Un contrat été rédigé afin d'encadrer cette opération au tarif exceptionnel compte tenu du contexte exposé précédemment, de 100 €TTC pour 12 semaines d'exposition, le fichier correspondant à 17 panneaux.

Vu la délibération n° 2019/4758 en date du 20 mai 2019 ;

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

**DELIBERE**

- 1- Le contrat susvisé entre la Ville de Lyon – CHRD et le musée de la Résistance en Morvan est approuvé.
- 2- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer le dit document et à l'exécuter.

- 3- Les recettes correspondantes seront imputées sur la LC 45206 - programme EXPOCH, opération ITINERCH – nature 7083 – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER